



Stages

Fiche d'inscription

Stages Février 2019 du 25 au 1 Mars

Olympique Valence - Stage
STADE GEORGES POMPIDOU
ROUTE DE ROMANS
BP 10510
26005 Valence

Fred Martinero 06 79 28 42 35 – fredmartinero@hotmail.fr

Choix de la formule :

- Licencié OV : Perfectionnement (110€) Vacance (140€) Mi-Temps (60€)
- Non Licencié OV : Perfectionnement (130€) Vacance (180€) Mi-Temps (80€)
- Stage Gardien de But (110€)

STAGIAIRE

Nom : Prénom :
Sexe : M F Date de naissance : / /
Poste : Club :
Niveau de compétition : Pied Fort : Droit Gauche



CORRESPONDANCE

L'adulte responsable : Père Mère Tuteur
Nom et Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Mère Tél. Fixe : Portable :
Père Tél. Fixe : Portable :
Email :
Coordonnées de la personne à contacter en cas d'urgence (si différente) :
.....
.....
.....

TAILLE EQUIPEMENT

- XS Boy (5-6 ans - Entre 122 et 128 cm) S Boy (7-8 ans – Entre 128 et 137 cm)
- M Boy (9-10 ans - Entre 137 et 147cm) L Boy (11-12 ans - Entre 147 et 158cm)
- XL Boy (13ans - Entre 158 et 170 cm)



Conditions Générales (à conserver)

Stages

Stages Février 2019 du 25 au 1 Mars

Stages U6 – U7 – U8 – U9 - U10 – U11 + Stage Gardien de But

Sur le synthétique de la Chamberlière, votre enfant vivra des séances d'entraînements de perfectionnement technique et tactique adaptés au niveau de chacun. Les stages Olympique de Valence permettront à votre enfant d'améliorer son niveau de jeu dans un climat de convivialité et de respect.



Place limitée

Programme de la journée type

9h-9h30	Accueil des enfants
9h30-11h45	Activité ou Ateliers techniques
12h-13h	Pause – Déjeuner
13h-13h45	Temps calme + Vidéo
14h-16h	Activité ou Forme jouée – Match
16h-16h30	Goûter
16h30-17h	Départs des enfants

REGLEMENTS

Le paiement dans sa totalité doit être joint au dossier d'inscription. Dans le cas contraire, l'inscription ne sera malheureusement pas validée. Le Règlement doit se faire par chèque et libellé à l'ordre de « Olympique de Valence »

- Participation CE – Coupons sport – Divers aides (renseignement sur demande)

PIECES A FOURNIR

- Dossier d'inscription complet
- Photocopie de la licence FFF 2018/19 (pour les non-licenciés O.V)
- certificat médical datant de moins de 3 mois (pour ceux qui ne sont pas licencié par la FFF ou qui ne peuvent pas fournir une photocopie de leur licence)
- 1 photo d'identité (pour les non licenciés O.V)
- Règlements dans sa totalité dès l'inscription (inscription ferme et définitive quand chèque honoré)

ANNULLATION DU STAGE

➤ Avant Le début du stage :

En cas d'annulation justifiée (médical, personnelle...)

Avant le début du stage, il sera entièrement remboursé.

➤ Pendant le stage :

En cas d'annulation pour raison médicale (dûment justifiée par la production d'un certificat médical) les jours restant du stage seront remboursés. Pour tout autre motif, aucun remboursement ne sera effectué.



Fiche d'inscription

Stages

Stages Février 2019 du 25 au 1 Mars

FICHE SANITAIRE

Vaccinations : le stagiaire est-il à jour dans ses vaccinations ?

- Oui
 Non

Maladies : Le stagiaire a-t-il eu les maladies suivantes ?

- Varicelle Coqueluche Oreillons Rubéole Asthme
 Scarlatine Rougeole Angine Otite

Autres problèmes ou difficultés de santé en indiquant les dates (maladies, accidents, hospitalisation, allergies, crises...)

.....
.....
.....
.....
.....

Le stagiaire suit-il un traitement médical ?

- Oui. Si oui, lequel ?
 Non

Si le stagiaire doit suivre un traitement médical pendant le stage, n'oubliez pas de joindre l'ordonnance et les médicaments

Restrictions Alimentaires :

- Aucune Végétarien Sans porc Sans sucre Sans sel
 Autres

TRANSPORT

- J'autorise les intervenants du stage à déplacer mon enfant avec le minibus du club ou leur voiture personnelle pour se rendre sur le lieu de l'activité.



Stages

Fiche d'inscription

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame :

.....

- Autorise mon enfant à participer au stage organisé par l'Olympique de Valence
- Autorise l'organisateur à utiliser des images photos et vidéos de mon enfant à des fins pédagogiques ou informatives susceptibles d'être utilisées dans des articles sur le site internet ou la page Facebook du club de l'Olympique de Valence
- Autorise mon enfant à participer aux activités extérieur à l'enceinte sportive (Cinéma, Bowling ...) avec un déplacement à pied pris en charge et sécurisé par l'organisateur ou en mini bus.
- En cas d'injoignabilité, j'autorise à l'organisateur à donner en mon lieu et ma place, toute autorisation nécessaire pour tout acte opératoire ou d'anesthésie qui serait décidé par le corps médical dans le cas où mon enfant serait victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide.
- Déclare avoir pris connaissance des conditions générales du stage
- Déclare avoir pris connaissance du prix du stage et m'engage à verser la somme convenue
- A la fin de la journée de stage, à défaut de venir chercher mon enfant j'autorise :
 - M. ou Mme à venir chercher mon enfant
 - Mon enfant mineur à rentrer chez lui par ses propres moyens

Fait à : **Le :**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :



Conditions Générales (à conserver)

REGLEMENT INTERIEUR

- Il est indispensable de participer au stage dans un esprit ludique et de convivialité et ainsi respecter les valeurs de respect et de convivialité véhiculées par l'Olympique de Valence
- La participation du stagiaire aux activités sportives a un caractère obligatoire. Pour pratiquer du sport, il convient de respecter quelques règles d'hygiène et de vies simples : alimentation adaptée, temps de sommeil suffisant.
- Le stagiaire s'engage à respecter les règles de vie du club et à tout faire pour le bon fonctionnement de la vie de groupe (pas d'insulte, de bagarre ou tous autres comportements de ce type, respects des consignes et de l'autorité des encadrants...)
- Le non-respect du règlement intérieur pourra entraîner une mise au point avec les parents ou les tuteurs, et selon le degré de gravité, en cas de faute justifiant un départ immédiat, le stagiaire pourra être renvoyé chez lui par l'organisateur. Dans ce cas aucun remboursement ne sera accordé.
- L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol ou de dommage d'objets qui ne lui auraient pas été confiés.
- Pendant toute la durée du stage, le stagiaire est sous la surveillance permanente de l'organisateur
- La prise en charge des stagiaires par l'organisateur débute à l'arrivée le matin au lieu de rassemblement et cesse en fin de journée au même endroit (sauf départ prématuré)